



## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 1 juillet 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation d'un cortège pour la « Charte des communes rurales de l'Europe » à Troisvierges à la rue de Binsfeld le vendredi 4 juillet 2025 de 09h00 – 13h00 et pour des raisons de sécurité, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Sur le tronçon de rue du CR337 « rue de Binsfeld » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens le vendredi 4 juillet 2025 de 09h00 à 13h00.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



Enlever le « 07/07/2025 »